Groupes scolaires Viotte et Jean Zay - Installation de bibliothèques - Centres de documentation et achat de matériel - Adoption du projet et demande de subvention

M. LE MAIRE, Rapporteur : Une partie du programme annuel d'aménagement de Bibliothèques - Centres de Documentation (BCD) et d'achat de mobilier scolaire porte respectivement sur le groupe scolaire Viotte et le groupe scolaire Jean Zay.

Estimé à 218 500 F, ce programme serait le suivant :

- * au groupe scolaire Viotte, situé Chemin Français :
- réfection de 2 salles du primaire et 1 salle de maternelle
- fourniture de mobilier

pour une estimation de 77 000 F TTC.

- * au groupe scolaire Jean Zay, situé 97, rue des Cras :
- fourniture de mobilier pour 3 classes primaires et 2 classes maternelles

pour un montant estimé à 141 500 F TTC.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce projet,
- autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation et au règlement des travaux après la procédure normale d'appel d'offres (y compris les travaux supplémentaires) ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,
- solliciter l'aide financière de l'Etat (Ministère de l'Intérieur), soit 150 000 F (ligne de crédit, chapitre 6751 article 10), la Ville s'engageant à assurer le financement de la part restant à sa charge par des crédits inscrits aux chapitres 90.211 (et 212). 2184 (et 2313) 00502.33000,
- inscrire au budget le montant de la subvention de l'Etat dès réception de la décision attributive, en recettes aux chapitres 90.211 (et 212).1321.00502.33000 et en dépenses aux chapitres 90.211 (et 212). 2184 (et 2313).00502.33000,
- solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la notification de la décision attributive de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 7 juillet 1999